

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34
e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trente juin, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt-trois juin deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette,
M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints,
Mme DUGOIS Claudine, Mme GERRIET Pascale, Mme GUILLOT Raymonde,
Mme GUYON Gabrielle, M. LOUBOUTIN Laurent,
M. TERRIER Cyril, M. TRULLARD Yvan

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme VALLEUR Marie Colette

Ordre du jour :

- 1 – Décision Budgétaire Modificative
- 2 – Régime indemnitaire de la secrétaire de Mairie
- 3 – Subvention reçue
- 4 – Convention de bail d'occupation – haut débit
- 5 – Communauté de Communes : Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 6 – Programme communes 100 % compostage
- 7 – Demandes de M. CATTET
- 8 – Château d'Artois : point sur le dossier
- 9 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Référent communal Ambroisie
- Motion de soutien à l'AMF (Association des Maires de France)

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Il demande également l'autorisation de laisser intervenir M. CATTET Sylvian, pour exposer son projet. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

M. CATTET explique qu'il devient difficile de gérer la circulation de son troupeau sur la route d'Arbois à cause des véhicules qui sont de plus en plus nombreux. Il regrette les salissures causées par ses vaches sur la route.

Il propose donc de créer un chemin (dans un premier temps caillouteux) parallèle à la route, sur le côté gauche en descendant sur Arbois et avec des barrières de chaque côté. La charge de la construction du chemin serait à ses frais mais il demande à la commune de lui céder pour l'euro symbolique, une bande de terrain de 3 mètres de large.

Mme Claudine DUGOIS rentre en séance.

1 – Décision Budgétaire Modificative

A la demande du percepteur, et afin d'amortir la subvention pour la salle culturelle versée par la communauté de communes, le conseil approuve à l'unanimité la délibération Budgétaire Modificative suivante :

Article 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 1 009 €
Article 777 (042) - Quote-part des subventions :	+ 1 009 €
Article 021 - Virement de la section de fonctionnement :	+ 1 009 €
Article 1391 (040) – Subventions d'équipement :	+ 1 009 €

2 – Régime indemnitaire de la secrétaire de Mairie

Suite au changement de grade de la secrétaire de mairie intervenu au 8 mai dernier, il convient de délibérer sur le régime indemnitaire à accorder à son nouveau statut.

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire les primes à savoir IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et IEMP (Indemnité d'Exercice et de Missions des Préfectures) au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, dans les mêmes conditions.

3 – Subvention reçue

Suite au tournage du film « Les saisons » coréalisé par Jacques PERRIN et Jacques CLUZAUD sur le village, le conseil autorise le Maire à encaisser la somme de 200 € sur le compte de la commune pour la mise à disposition de la salle de l'école.

Il autorise le Maire à signer une nouvelle convention pour l'utilisation de cette salle, du parking de l'église et d'un terrain situé « Au vieux Château ».

4 – Convention de bail d'occupation – haut débit

Le Conseil Général du Jura souhaite reprendre la convention établie avec « Connectic 39 » pour l'utilisation du pylône « haut débit » installé rue du Château, entre la maison de Mme Bulle et la maison de M. et Mme Guillot. Le conseil, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée de 20 ans.

5 – Communauté de Communes : Commission Intercommunale des Impôts Directs

A la demande de la Communauté de Communes, le conseil propose à l'unanimité M. Gilles LEROY, membre titulaire et M Jean-Michel DUGOIS, membre suppléant de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

6 – Programme communes 100 % compostage

Afin d'obtenir une subvention pour l'achat d'un tracteur tondeuse, le conseil décide à l'unanimité d'inscrire la commune au programme « Commune 100% Compostage » lancé par le SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) du Jura.

7 – Demandes de M. CATTET

Suite à l'exposé de M. CATTET Sylvian, la discussion s'engage. Le conseil pense que son projet de chemin destiné au passage des animaux est cohérent pour la sécurité et pourrait permettre de laisser la route départementale libre et propre. Il décide, avant toute décision, de prendre contact avec les services de la DDT (Direction Des Territoires) de manière à recueillir leur avis. Les conditions de vente seront débattues lors d'un prochain conseil.

M. CATTET Sylvian, par un second courrier en date du 27 mai dernier, demande à louer à bail les parcelles communales C264, C265, C267 et C269 situées « aux Raclettes » pour une surface de 2 ha 49a 19 ca. Le conseil, avec 9 voix pour, une voix contre et une abstention, autorise le Maire à signer un bail avec M. CATTET Sylvian à compter du 1^{er} août 2014 pour un montant de 54 €.

8 – Château d'Artois : point sur le dossier

Le conseil demande au maître d'ouvrage (SAFIMO) de nouveaux plans pour le dépôt d'un permis de construire.

Le cahier des charges est ainsi constitué :

- rampe pour accessibilité des personnes à mobilités réduites à privilégier
- espace de réchauffage à conserver et nouvelle plonge (circuits propre et sale) à créer
- toilettes actuelles à modifier en créant dans cet espace un WC normal et un WC handicapé si possible
- toilettes au rez de chaussée avec sortie sur l'extérieur.

*** Grange :**

Le service des domaines a visité le site et devrait nous transmettre une estimation dans les jours qui viennent.

*** Electricité de la cave et des extérieurs :**

Un devis a été demandé à Jean-Yves COQUILLARD pour ne plus avoir à rentrer dans la partie louée à M. BURGAT.

*** Chemin d'accès :**

Le conseil autorise le Maire à contacter un notaire pour l'établissement de l'acte notarié compte-tenu de la complexité cadastrale dans l'achat de ce chemin à l'euro symbolique.

9 – Référent communal Ambroisie

La lutte contre l'ambroisie (plante allergisante) est imposée aux communes. Elles doivent désigner un référent, qui aura pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés, pour les inciter à prendre les mesures appropriées.

Dans les communes non touchées par l'arrivée de cette plante, cette mission sera réduite aux opérations de vigilance afin que celle-ci ne s'implante pas.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité désigne M. Thierry GILLE, référent communal Ambroisie.

10 – Motion de soutien à l'AMF (Association des Maires de France)

Le conseil décide à l'unanimité de soutenir l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état aux communes.

11 – Questions diverses

* Suite à une demande de M. Sébastien RIGAUD qui souhaite acheter à la commune une parcelle de bois située derrière chez lui, un courrier a été envoyé à l'ONF mais il est à ce jour resté sans réponse. Une relance leur sera envoyée.

* Mme Lucile CHESNAIS, de l'association Pudding Théâtre, basée à la cartonnerie de Mesnay propose une animation faisant participer les gens du village. Le coût pour la commune serait de 500 €. Le conseil décide de demander à Mme CHESNAIS de venir présenter son projet lors d'un prochain conseil municipal.

* M. Jean-Gabriel SOUDIER, délégué au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) fait le compte rendu de la dernière réunion. Il informe que la fin des cours pour les élèves de l'école publique sera à 15 h 45. Un bus sera mis à disposition pour cet horaire mais les élèves de l'école publique ne pourront plus prendre le bus de 16 h 30 gratuitement.

* Les Maires des Planches, de Mesnay, de La Châtelaine et la vice-Présidente de la Communauté de Communes chargée du tourisme se sont rencontrés pour échanger sur l'avenir de la grotte des Planches. Tous s'intéressent sur le devenir de ce site qui pourrait, en cas de vente par les propriétaires, être repris soit par un particulier, soit par la Communauté de Communes, soit par les trois communes. Outre l'achat, des travaux de sécurisation du site seraient probablement à prévoir. Pour rappel, ce site a reçu plus de 30 000 visiteurs lors de sa dernière année d'exploitation et avait généré un chiffre d'affaires proche des 200 000 €.

* Le tour de France passera sur la commune (devant l'auberge du Fer à Cheval) le mercredi 16 juillet prochain. La route sera interdite à la circulation de 10h à 15h. Un arrêté de circulation sera pris par le Maire. Il est conseillé à tous de prendre ses dispositions en fonction de ses déplacements.

* Le Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de La Grange-sur-le-Mont remercie la commune pour la subvention accordée lors du dernier conseil municipal.

* Le nettoyage des poubelles grises aura lieu mardi 22 juillet par des bénévoles et des conseillers.

* Les travaux d'entretien des routes (« trous » sur la route d'Ivory et ailleurs) seront réalisés courant septembre.

* Les panneaux « réserve d'incendie » sont à rénover ou à remplacer.

* L'état de marche du paratonnerre situé au-dessus du Château d'Artois est à vérifier.

* Le chemin d'accès au belvédère du vieux château sera nettoyé par l'employé communal.

* Le bulletin municipal est en cours d'édition, il sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.

* La gendarmerie informe la population que des vols ont eu lieu sur le canton d'Arbois. Il convient de rester très vigilant et de signaler directement à la gendarmerie toute voiture suspecte. Il est aussi déconseillé de commercer avec les gens de passage.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 29 août à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Marie-Colette VALLEUR